



Conseil d'administration du 23 septembre 2020
Membres en exercice : 54
Membres présents ou suppléés : 53
Membres ayant donné mandat : 0
Nombre de voix : 53
Votes exprimés : 53
Votes blancs : 0
Votes nuls : 0

DELIBERATION n° 2020-06

**PROCEDURE DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR DU PARC NATIONAL DE FORETS
DESIGNATION DE DEUX ADMINISTRATEURS POUR SIEGER AU SEIN DU COMITE DE
SELECTION PARITAIRE**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 7 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020, à la salle polyvalente d'Arc-en-Barrois, commune du siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Nicolas SCHMIT.

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L331-8 et R331-23 ;
Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts, modifié par le décret n° 2020-752 du 19 juin 2020 ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2020-08-202 portant nomination des membres au conseil d'administration du Parc national de forêts ;
Vu le règlement intérieur de l'établissement public du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;
Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national de forêts approuve à l'unanimité,

Article 1

La désignation des administrateurs qui feront partie du comité de sélection paritaire pour le recrutement du directeur du Parc national de forêts ainsi que de leurs suppléants ci-après :

- Monsieur Jean-Claude VOLOT, 1^{er} vice-président et maire d'Auberive, titulaire ;
- Monsieur Stéphanie WOYNAROSKI, 2^{ème} vice-président et personnalité à compétence nationale, titulaire ;
- Monsieur Guy DURANTET, communes forestières de Haute-Marne, suppléant de Jean-Claude VOLOT ;
- Monsieur Michel MONOT, représentant des chasseurs de Côte-d'Or, suppléant de Stéphanie WOYNAROSKI.

Article 2

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Arc en Barrois, le 23 septembre 2020

La directrice par intérim



Véronique GENEVEY

Le président du conseil d'administration



Nicolas SCHMIT